

51004-U

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1 - DEMANDE D'OUVERTURE

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation organisée sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :

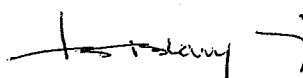
(1) Pouvoir organisateur : **Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon (C.P.F.B.) - Enseignement libre de promotion sociale - asbl**

(1) ~~Directeur(trice) de l'Institut pour la Communauté française :~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **C.P.F.B.**  
adresse complète : **rue des Wallons, 6  
1348 Louvain-la-Neuve**  
n° de matricule : **2 308 004**  
n° de téléphone : **010/47 82 49**

Date et signature du chef d'établissement de la C.F.  
ou du représentant du P.O. subventionné : (1)(2)



Le 8.01.96

2. Transmis en date du ..... (3) par le réseau :

(1) ~~Communauté française~~  
 (1) ~~Provincial et communal~~

(1) Libre confessionnel  
 (1) ~~Libre non confessionnel~~

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 9620 10 U 36 51

**"Formation d'adaptation personnelle et intégrée dans l'enseignement supérieur"**

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

5. Capacités préalables requises repris en annexe n°2 de 1 page

6. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire transition (1) qualification (1)  
degré inférieur (1) supérieur (1)

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : pédagogique (2)

(1) ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)~~

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement repris en annexe n°3 de 1 page

8. Programme de (des) cours repris en annexe n°4 de 1 page

9. Fixation des capacités terminales repris en annexe n°5 de 1 page

10. Chargé de cours repris en annexe n°6 de 1 page

(1) Biffer les mentions inutiles  
(2) A compléter  
(3) A compléter par le Secrétaire permanent  
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4)  
 96 20 70 U 36 51

Horaire minimum			
Dénomination des cours (2)	Classement des cours (5)	Code U (6)	Nombre de périodes (7)
Questions d'emploi, de formation et de santé des étudiants de l'enseignement supérieur	CT	B	18
Méthodologie spéciale d'adaptation personnelle et intégrée dans l'enseignement supérieur	CT	F	30
Part d'autonomie		P	12
	TOTAL DES PERIODES		60

✓

12. Réserve au Service d'Inspection

- a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

*avis favorable à condition de tenir compte de l'arrière*

*Jotivitch*  
 28-01-1996

- b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*cf remarque ci-dessus*

*bc*

A. COLLINET  
 INSP. COORD.

Date : ..... 01. FEV. 1996 .....

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'administration  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

### ***Finalités de l'unité de formation***

#### **1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7, paragraphes 1 et 2 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, du monde associatif et des milieux économiques, sociaux et culturels.

#### **2. Finalités particulières :**

Cette unité de formation vise à développer chez les étudiants la capacité de se situer en tant qu'apprenants responsables dans le système de l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, elle les engage à établir un bilan des ressources disponibles tant au niveau personnel qu'au niveau des groupes et collectivités (différents services d'information et d'aide, par exemple).

### **Capacités préalables requises**

1. L'apprenant prouvera qu'il est capable :

- en langue française :
  - ↳ de comprendre un message écrit ou oral en :
    - déterminant l'objet du message;
    - identifiant les émetteurs;
    - restituant un message qui contient de 3 à 5 éléments d'information.
  - ↳ d'émettre oralement ou par écrit un message visant à :
    - exprimer ou solliciter une information;
    - exprimer les éléments essentiels d'un texte écrit du niveau d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.
- en mathématique :
  - ↳ sur base d'une situation-problème du domaine numérique, algébrique et/ou géométrique
    - d'assumer la codification de propositions et de réflexions dans un des trois langages traditionnels : langage usuel, langage symbolique, langage graphique;
    - de clarifier les hypothèses;
    - de mener un raisonnement déductif court en usant de rigueur et de sens critique;
    - d'observer, de classer et de comparer les êtres mathématiques rencontrés dans un environnement plus riche.

2. Titre pouvant en tenir lieu : CESS ou tout autre titre permettant l'inscription en qualité d'étudiant régulier dans l'enseignement supérieur reconnu par la Communauté française.

***Recommandations particulières pour la constitution de groupes ou le regroupement***

Néant.

### ***Programme de cours***

Le programme des activités d'enseignement vise à développer chez les apprenants les aptitudes suivantes :

#### **Savoir**

- exposer les facteurs de réussite et d'échec mis en évidence dans l'enseignement supérieur et les indicateurs utilisés pour les identifier.  
A ce propos, il sera notamment fait référence aux facteurs liés aux aptitudes intellectuelles, aux styles cognitifs, à l'histoire personnelle des personnes et à leurs motivations.
- maîtriser la notion de projet et en présenter différentes formes illustrées par des exemples;
- exposer les facteurs constitutifs d'une dynamique d'intégration ou d'exclusion dans un groupe et les éléments d'une méthode de travail adaptée à la poursuite d'objectifs communs;
- citer les principales questions de santé auxquelles sont confrontés la plupart des jeunes au cours des études supérieures et proposer des cheminements possibles pour y répondre.  
A titre d'exemple, seront débattues les questions relatives à l'équilibre alimentaire, aux rythmes de vie, au stress, à la pratique des sports, aux assuétudes, à la prise en charge de la vie sexuelle et affective.
- résumer les principes du statut de l'étudiant (droits et devoirs), les formalités administratives majeures à respecter dans le cadre de ce statut mais aussi de situations telles que celles d'étudiant boursier, d'étudiant travailleur, d'étudiant chef de famille, d'étudiant étranger ...;
- donner un aperçu du contexte actuel de l'emploi et de la formation dans nos pays (Belgique et pays voisins), de l'évolution de quelques professions répandues, en ce compris les conditions concrètes de leur exercice, citer des indicateurs disponibles à ce propos.

#### **Savoir-faire**

- exprimer leurs attentes et définir la participation à laquelle ils s'engagent dans un groupe de formation;
- convenir de modes de fonctionnement en groupe qui facilitent l'intégration des personnes et la mise au point d'un projet commun de formation;
- assumer une situation conflictuelle en groupe;
- repérer dans l'environnement les ressources nécessaires pour la réalisation d'un projet commun.

#### **Savoir-être**

- se situer personnellement et en groupe par rapport aux facteurs de réussite, d'échec, de changement ou d'abandon d'études;
- élucider ses valeurs, centres d'intérêt et motivations dans différentes sphères de la vie (études, loisirs, famille, engagements) et prendre conscience des liens qui peuvent exister entre ces différentes sphères;
- prendre conscience de ses groupes d'appartenance et de référence ainsi que de la diversité de leurs influences.

***Fixation des capacités terminales :***

A l'issue de cette unité de formation, l'étudiant établira un bilan écrit des ressources disponibles en vue de poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur. Il y inclura au moins un facteur de réussite d'ordre personnel, un facteur relatif à la vie en groupe et un facteur relevant de la vie en société en général. Il justifiera ces choix en faisant référence à son expérience et aux activités d'enseignement de l'unité de formation.

Le degré de maîtrise atteint sera déterminé par la justesse des éléments exposés dans le bilan et par la mise en évidence de liens pertinents entre différents facteurs d'ordres personnel et collectif.

***Profil des chargés de cours***

Un ou des enseignants.



Conseil supérieur de l'Enseignement de  
Promotion sociale

Vice-Président : B. Blanpain  
Rue de la Science, 43  
1040 Bruxelles  
Tél.: 02/238.87.43  
Fax: 02/238.87.22

Monsieur Arthur Belleflamme  
Directeur du Service de la Promotion sociale  
Rue Guimard, 1  
1040 BRUXELLES

V. Réf.:  
N. Réf.: C.SUP /CCS/CLA-18/BB/CH/95-12

Monsieur le Directeur,

Objet demande de classement d'U.F., enseignement supérieur de type court.

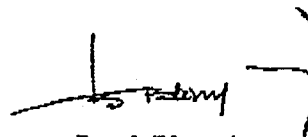
Réseau SeGEC

Je vous fais part de la décision prise, en séance du 18/12/95 à propos de votre demande reprise en objet

U.F. : « Formation d'adaptation personnelle et intégrée dans l'enseignement supérieur »

Classé dans l'enseignement supérieur de type court catégorie: *pédagogique*.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,



Benoit Blanpain,  
Vice-Président.

Copie adressés

- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française

ANNEXE.

*FORMATION D'ADAPTATION PERSONNELLE ET INTÉGRÉE DANS  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR*

CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROMOTION ET DE FORMATION  
CONTINUÉE EN BRABANT WALLON (CPFB)

Rue des Wallons,6

1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Matricule: 2 308 004

dossier 51 004 U

code: 96 20 10 U 36 S1

**ANNEXE 5: FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES:**

Il convient également de déterminer le seuil de réussite, à savoir le degré de maîtrise minimum que l'étudiant doit atteindre pour réussir.



Louise Gotovitch,  
28/01/96



**Service de  
l'Enseignement  
de Promotion Sociale**

Secrétariat Général de  
l'Enseignement Catholique A.S.B.L.

Monsieur Gérard SCHMIT  
Directeur d'Administration  
de Promotion Sociale  
Rue de la Science, 43  
1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 17 janvier 1996

V/Réf.:

N/Réf.: SPC/AB/VV/17.01.96/2

Monsieur le Directeur d'Administration,

Objet: Programmation en régime 1 de

C.P.F.B.  
rue des Wallons 6  
1348 Louvain-la-Neuve

Matricule: 2.308.004

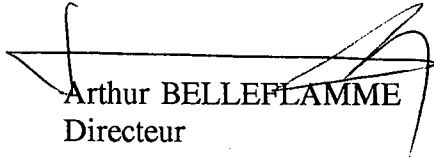
Conformément au point 3.5 de la circulaire PS 285/94 du 29 avril 1994, j'ai l'honneur de vous présenter le dossier de l'unité de formation reprise ci-dessous, pour laquelle il n'existe pas encore de dossier de référence approuvé par le Gouvernement, sur avis conforme de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale (Art. 136 du Décret du 16 avril 1991).

Cette unité de formation est intitulée:

*Formation d'adaptation personnelle et intégrée dans l'enseignement supérieur*

Elle est classée comme suit: Enseignement supérieur de type court: pédagogique

Vous remerciant d'accuser réception de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur d'Administration, l'expression de ma considération distinguée.

  
Arthur BELLEFLAMME  
Directeur